

# DÉBAT NATIONAL SUR L'AVENIR DE L'ÉCOLE

## ARRONDISSEMENT DE CARCASSONNE (AUDE)

LE 9 DÉCEMBRE 2003, 16 H 30  
AMPHITHÉÂTRE LYCÉE CHARLEMAGNE CARCASSONNE

---

**Domaine : définir les missions de l'École / Fiche n° 7**

**Sujet : COMMENT AMÉLIORER LA RECONNAISSANCE ET L'ORGANISATION DE LA VOIE PROFESSIONNELLE ?**

---

**Mots clés :** *liaison école – monde du travail – alternance – apprentissage – lycée professionnel – orientation – enseignement agricole ...*

### **Questions possibles :**

**Comment permettre aux élèves et aux enseignants du collège de mieux connaître les formations professionnelles ?**

**Comment revaloriser la voie professionnelle aux yeux :**

**de l'opinion,  
des parents d'élèves,  
des jeunes,  
des enseignants eux-mêmes ?**

**Comment améliorer les formations professionnelles et l'efficacité de la coopération entre l'École et l'entreprise ?**

**Faut-il introduire un volet de travail manuel et technique dans le socle commun ?**

**Le système éducatif doit-il s'engager à affecter des élèves dans la spécialité de leur choix en favorisant ainsi la réussite scolaire, même si les possibilités d'insertion professionnelle dans le métier préparé sont aléatoires ?**

**Faut-il faire appel à des artisans, des ouvriers, des techniciens pour enseigner en lycée professionnel ?**

...

### ***En préambule :***

*L'animateur ouvre le débat par ces propos : nous constatons aujourd'hui :*

- *qu'un million de jeunes sont dans l'enseignement professionnel, ainsi répartis : 60% dans les lycées publics et privés de L'Éducation nationale, 30 % en apprentissage (en majorité dans les CFA de chambres consulaires, 10 % en lycée agricole).*
- *Alors que les effectifs progressent dans les formations par apprentissage (on dit que c'est « la voie de la réussite »), ils diminuent depuis 1998 en lycée professionnel.*

*Ce constat suscite bien des interrogations, notamment à l'Éducation Nationale.*

*Lorsqu'on observe l'évolution de l'enseignement professionnel à l'école, du centre d'apprentissage des années 50 au Lycée des métiers d'aujourd'hui, on remarque que :*

- *la grande majorité des enseignants est formée en IUFM,*

- *la loi de décentralisation a sécurisé, rénové et doté de machines à la pointe de la technologie l'ensemble des Lycées professionnels,*
- *par déconcentration des services de l'Etat sur les services académiques, on a pu créer des baccalauréats professionnels adaptés, des formations complémentaires d'initiative locale, des classes passerelles,. Ce qui explique l'arrivée de l'alternance à l'école.*

*Malgré cela, les effectifs diminuent en lycée professionnel.*

*En conséquence que faut-il faire pour « raccrocher la voie de la réussite » ?*

### **Compte rendu des débats :**

Un responsable de la Chambre d'agriculture intervient :

Il préconise davantage de concertation entre tous les partenaires (parents, enseignants, employeurs). Il s'agirait de sensibiliser dès la 4<sup>è</sup> les élèves au monde du travail.

Les Lycées professionnels devraient s'impliquer au maximum au plus près des entreprises et des bassins d'emploi selon le principe de l'alternance comme le pratiquent les CFA.

Des enseignants font remarquer que l'école ne doit pas être au service exclusif et trop précoce du monde du travail. Un bon niveau de culture générale devrait précéder toute orientation. L'une des enseignantes prétend même que l'orientation précoce pourrait constituer un déni d'humanité et que la formation par alternance à l'école pourrait devenir une exploitation surtout des enfants de milieux défavorisés .

D'autres pensent qu'une alternative se situe peut-être dans une meilleure prise en compte par l'institution scolaire de tout ce qui constitue les réalités socioculturelles et notamment le monde du travail. Permettre à certains élèves de développer le plus précocement possible ses projets personnels y compris dans le domaine professionnel ne peut être que très positif.

Un représentant de parents prétend que l'Education nationale a toujours orienté les élèves par l'échec, de l'école à l'Université.

Le représentant de la Chambre des Métiers affirme que l'artisanat n'est pas un sous produit de l'Éducation qu'il n'existe pas de voie royale mais des voies diversifiées. L'artisanat réinsère des élèves en échec scolaire.

Une psychologue fait remarquer que pour de nombreux élèves qui souffrent à l'école il est intéressant de leur permettre de rencontrer des professionnels afin de les remotiver.

Un élu pense qu'il est souhaitable d'orienter les élèves plus tôt qu'il n'est fait aujourd'hui.

Un agriculteur estime qu'actuellement peu de choses peuvent motiver un élève par rapport au monde du travail et qu'il est nécessaire de revaloriser le travail manuel.

Le représentant de la Chambre de Commerce estime que les enseignants sont coupés du monde du travail. Il faut au préalable bien connaître le monde économique pour bien enseigner, réunir le savoir et le savoir faire, les enseignants et les chefs d'entreprises, aider les jeunes à décider de leur parcours en organisant des stages plus longs et plus fréquents.

Le contrat d'apprentissage est la voie royale pour rentrer dans l'entreprise.

Un enseignant s'oppose à ce discours en précisant que la majorité des enfants n'ont pas de projet professionnel à 14 ans et qu'ils ont besoin d'un maximum de culture générale pour se déterminer.

Un retraité de l'enseignement explique la désaffection en France pour les travaux manuels par le fait que les salaires des ouvriers de l'artisanat sont très bas dans notre pays.

Il ne s'agit cependant pas seulement d'un problème de rémunération : l'acquisition d'un niveau culturel minimum est nécessaire pour pouvoir changer plusieurs fois d'activité. Il faut réconcilier savoirs et savoir faire, former à un haut niveau des personnes adaptables.

L'Education nationale n'a pas le regard tourné vers l'économie : elle doit prendre en compte un réalisme régional.

Un Proviseur de Lycée agricole plaide pour des établissements à taille humaine où l'élève est connu et reconnu.

Un parent estime que l'information sur l'orientation gagnerait en qualité si les Conseillers d'Orientation Psychologues allaient davantage sur le terrain pour mieux connaître les métiers.

Un élu du Conseil général parle de la nécessité d'un rééquilibrage entre les différentes matières au collège (technologie et humanités / sciences).

Un Principal de collège pense qu'il faut revaloriser l'image des voies professionnelles, que le collège unique est mort et qu'il convient de le repenser en développant des échanges enseignants / professionnels, tout en maintenant l'acquisition d'une culture générale de base, adaptée aux différents publics.

Les parents d'élèves considèrent que dans les collèges, ils pourraient intervenir pour une information sur les métiers en fonction de leurs compétences.

Un responsable de CFA déplore une baisse du niveau culturel. Pour l'obtention d'un diplôme professionnel, le savoir intervient autant que le savoir faire. D'autre part il y a une inadéquation entre l'offre d'emploi et les aspirations des jeunes.

Un Intendant de Lycée déplore la difficulté d'organisation des stages en entreprises. Il estime que lorsque des plates formes technologiques dans les Lycées professionnels sont organisées, peu de Chefs d'entreprises répondent.

Selon un responsable de l'agriculture, l'entrée précoce dans l'orientation professionnelle ne constitue pas un obstacle à la formation.

---

**Domaine : Améliorer le fonctionnement de l'École / Fiche n° 18**

**Sujet : COMMENT, EN MATIÈRE D'ÉDUCATION, DÉFINIR ET RÉPARTIR LES RÔLES ET LES RESPONSABILITÉS RESPECTIFS DE L'ÉTAT ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ?**

---

**Mots clés :** *décentralisation – déconcentration – service public – gestion des personnels – répartition des moyens – expérimentation – innovation.*

**Questions possibles :**

**Quelles ont été les retombées positives des premières lois de décentralisation des années 1980 ?**

**Quelles zones d'ombre reste-t-il ?**

**L'efficacité de l'école exige-t-elle plus de décentralisation ?**

*Faut-il revoir l'offre de formation ?*

**Quelles compétences l'État doit-il absolument conserver ?**

*Faut-il accroître l'autonomie des établissements du second degré ? Si oui comment ?*

*Faut-il transférer la gestion des personnels ouvriers et de service .*

## *En préambule :*

*Les premières lois de décentralisation datent des années 80. Dans l'Education nationale, elles ont donné lieu à une déconcentration des services de l'Etat sur ses représentants dans les Académies. Les Collectivités locales se sont vues confier des compétences et responsabilités nouvelles : gestion des collèges pour les départements et des lycées pour les régions.*

*Les services académiques et les collectivités territoriales sont ainsi devenues partenaires.*

## **Compte rendu des débats :**

Le représentant du Conseil général s'étonne de l'opportunité de la question et précise que le département a fait la preuve de son efficacité concernant l'utilisation de l'argent public.

Au niveau des personnels, il regrette le désengagement financier de l'Etat et rappelle que le Conseil général finance de nombreux emplois ATOS, sans avoir autorité sur ces personnels.

Une collectivité territoriale n'est pas le sous-traitant de l'Etat. Le transfert de compétences doit être accompagné des moyens nécessaires.

Une retraitée de l'Education nationale précise que la fiscalité locale subit une forte hausse.

Un Maire fait part de son inquiétude concernant la scolarisation des plus petits en milieu rural (2/3 ans). Celle-ci est de plus en plus laissée à la seule charge des municipalités.

Concernant la carte scolaire, il souhaiterait que les seuils d'ouverture et de fermeture de classes soient identiques.

Il revendique aussi un égal accès à la culture plus difficile à obtenir en milieu rural. (exemple : coût des déplacements). Comment rétablir une égalité de moyens sur l'ensemble du territoire ce qui pose, souligne un autre Maire, une véritable question d'égalité républicaine.

Un professeur redoute que le transfert de certaines catégories de personnel ne conduise à un affaiblissement de leur statut.

D'autres enseignants craignent que divers services soient confiés à des entreprises privées. Selon la politique de la Collectivité, il risque de se produire une différence de traitement entre les établissements.

Un instituteur retraité soulève le problème d'inégalité (écart de 1 à 6 selon lui) concernant les fournitures scolaires, les équipements et les activités culturelles offertes selon les collectivités.

Une élue régionale souhaite que la dotation de l'Etat évolue avec la progression démographique. Par ailleurs, elle est en faveur d'une décentralisation des personnels ATOS sur les Collectivités afin d'améliorer la gestion et la qualité du service.

Une enseignante retraitée dénonce le risque d'inégalité de moyens attribués aux Universités en fonction de la région.

« Souhaitons nous être dirigés par des élus ou par des hauts fonctionnaires ? s'interroge un Intendant de Lycée. »

Un représentant des parents estime qu'il est plus facile de mettre les services en adéquation lorsque les niveaux de décisions se situent sur le même territoire.

Selon un instituteur retraité, la maternelle n'étant pas obligatoire, son fonctionnement risque d'être dévolue aux communes.

Un responsable administratif du Conseil général précise que le statut des personnels de la fonction publique territoriale est méconnu et que les craintes le concernant sont injustifiées.

Il n'y aurait pas de danger de perte de moyens dans les établissements scolaires en cas de transfert de personnels de l'Education Nationale, car les services des Conseils généraux sont suffisamment pourvus.

Un professeur ne souhaite pas faire de procès aux collectivités mais rien n'empêcherait selon lui, dans le cas de transfert, la suppression des postes d'ATOS ou leur privatisation.